



**COMMUNE DE CAUJAC  
HAUTE-GARONNE**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
Du CONSEIL MUNICIPAL du lundi 13 mai 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le treize mai, à vingt heure et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, salle des mariages, sous la Présidence de Madame Émilie FREYCHE.

**Étaient présents :** Émilie FREYCHE, Patrick BRIOL, Marc MIRANI, Stéphane LABIT, Laurence DASI, Marie-Hélène GAULTIER, Pascale RIBES, Céline VANNIER, Benjamin HERVÉ, Dominique LEVRAT, Nathalie ROUQUET.

**Étaient absents (excusés) :** Laurent PAIRASTRE, Guibert MONGIS.

**Secrétaire de séance :** Bruno RENVOISÉ

---

Madame le Maire ouvre la séance à 20h40.



**1 - Approbation du procès-verbal du 8 avril 2024**

Madame le Maire demande si tout le monde a pu prendre connaissance du procès-verbal du Conseil municipal du 8 avril 2024. Tout le monde l'a consulté, il est approuvé à l'**unanimité**.

**Résultat du vote :**

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

Non-participation au vote : 2



**2 – Modification de la durée de service d'un emploi à temps complet**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération en date du 16 octobre 2012 créant l'emploi de secrétaire de Mairie, à une durée hebdomadaire de 35h00.

Vu l'avis du Comité Social Territorial rendu le 30 avril 2024.

Madame le Maire expose aux conseillers municipaux la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'adjointe administrative – secrétaire de Mairie permanent à temps complet afin de gérer l'accueil de Mairie, de l'Agence Postale communale et de gérer l'administratif courant de la municipalité.

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré,

Décide :

- Article 1 : la suppression, à compter du 1er juin 2024, d'un emploi permanent à temps non complet d'adjoint administratif – secrétaire comptable,
- Article 2 : la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif – secrétaire de Mairie,

Précise que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

**Résultat du vote :**

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

Non-participation au vote : 2



### **3– Délibération fixant les redevances d'occupation du domaine public**

**Vu** le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L 2122-1 à L 2122-3 et L 2125-1 à L 2125-6 ;

**Vu** le code de la voirie routière et notamment son article L 113-2 ;

Madame le Maire explique qu'une redevance doit être appliquée à toutes les personnes qui occupent le domaine public. Aujourd'hui, une coiffeuse ambulante et un camion de pizzas occupe le domaine public une fois par semaine.

Considérant que les collectivités territoriales peuvent délivrer, sur leur domaine public, des autorisations d'occupation temporaire, que ces actes unilatéraux sont précaires et peuvent être révoqués à tout moment par la personne publique propriétaire ;

Considérant qu'ils ne confèrent pas de droits réels à l'occupant et sont soumis au paiement d'une redevance.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents :**

- **DÉCIDE** de fixer les redevances de la façon suivante à compter du mois de juin de l'année 2024 et par installation ;
  - 1 € par installation
  - 5 € de participation aux frais d'électricité par installation
- **DÉCIDE** que les titres de recettes seront à payer au trimestre par chaque commerce redevable.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous documents afférents ;

**Résultat du vote :**

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

Non-participation au vote : 2



#### **4– Délibération fixant les redevances d'occupation du domaine public**

Madame le Maire fait lecture du courrier d'ENEDIS reçu en date du 26 avril 2024, relatif à la modification du montant de la Redevance pour Occupation du Domaine Public par les ouvrages de réseaux de transport et de distribution d'électricité.

Le courrier indique les modalités de versement pour l'année 2024.

Le montant de la **redevance RODP** s'élève à **239€** et sera versé par virement auprès de la Trésorerie de Muret.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à **l'unanimité des membres présents** :

- **ACCEPTE** la proposition qui lui ai faite concernant la Redevance d'Occupation du Domaine Public par la société ENEDIS ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous documents afférents ;

**Résultat du vote :**

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

Non-participation au vote : 2



#### **5– Demande de subvention du Secours Populaire**

Madame le Maire présente le courrier reçu le 7 mars 2024 sollicitant une demande de subvention pour le fonctionnement du Secours Populaire.

Après échanges, la demande de subvention est refusée à l'unanimité.

**Résultat du vote :**

Pour : 0

Contre : 12

Abstentions : 0

Non-participation au vote : 2



#### **6– Demande de subvention AFM31 Téléthon**

Madame le Maire présente le courrier reçu le 18 mars 2024 sollicitant une demande de subvention pour le fonctionnement de l'AFM31 Téléthon.

Après échanges, la demande de subvention est refusée à l'unanimité.

**Résultat du vote :**

Pour : 0

Contre : 12

Abstentions : 0

Non-participation au vote : 2



## 7– SFR – Implantation antenne-relais

Madame le Maire présente le courrier reçu le 21 mars 2024 relatif à l'implantation d'une antenne-relais sur la commune pour la société SFR. La demande est justifiée par la « hausse du trafic des données émises et reçues par les utilisateurs de téléphone mobile (email, consultation Internet, jeux, vidéo, etc.). »

L'installation de cette antenne permettrait de maintenir et/ou de renforcer la qualité des réseaux mobiles.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents** :

- **REFUSE** l'implantation d'une antenne-relais sur la commune pour la société SFR
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous documents afférents ;

### Résultat du vote :

Pour : 0

Contre : 12

Abstentions : 0

Non-participation au vote : 2



## 8– SAE – Tennis d'Aquitaine – Entretien City Stade

Le point est ajourné.

---

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### ❖ Préfecture – Lutte contre les cambriolages

Madame le Maire fait lecture d'un courrier reçu de la part de la Préfecture relatif aux cambriolages fréquents qui ont lieu sur notre secteur. Il préconise la vidéosurveillance et conseille aux administrés d'avoir recours à la pré-plainte en ligne.

### ❖ Collectif sécheresse - Grazac

Madame le Maire explique que le Collectif Sécheresse de Grazac sollicite la Mairie pour les soutenir dans leurs démarches de demande de reconnaissance de catastrophe naturelle dû à la sécheresse de ces dernières années. C'est Madame Christelle PARTINICO qui est porte-parole du collectif.

Après échanges, la Mairie sera soutien et communiquera ses coordonnées aux administrés de Caujac touchés par la sécheresse et ayant déposé une demande de reconnaissance de catastrophe naturelle.

❖ **Information projet croix rouge mobilité**

Madame le Maire laisse la parole à Madame Levrat. Cette dernière explique qu'elle a rencontré les membres de la Croix-Rouge qui souhaitent mettre en place des permanences dans les communes afin d'être au plus près des administrés qui en auraient besoin. Ils demandent à utiliser une salle de la commune 1 fois par trimestre pendant 1 demi-journée afin de mettre en place cette permanence.

Après échanges, il est décidé de leur mettre à disposition la salle des mariages, une après-midi à définir avec eux.

❖ **Autism'Pro – Les jardins bleus Auterive**

Madame le Maire informe qu'elle a reçu une demande de collaboration de la part de l'association AUTISM'PRO – Les jardin Bleus. Elle explique qu'il s'agit d'une association basée à Auterive, qui fait du maraichage BIO et de l'entretien d'espaces verts en favorisant l'intégration professionnelle.

Après échanges, n'ayant pas la possibilité de recourir à leurs services pour les légumes (pas de confection de repas au sein de la municipalité ou des écoles) il est envisagé une collaboration possible au niveau de l'entretien des espaces verts. Il sera fait appel à eux pour des devis le moment venu.

❖ **Maison départementale de Proximité du Vernet – ouverture 27/03/2024**

Madame le Maire informe les conseillers municipaux qu'une nouvelle Maison Départementale de Proximité a ouvert au Vernet. Il y en a également une à Cintegabelle.

Des dépliants d'information sont à la disposition des administrés à la Mairie.

❖ **Nouvelle comptable – Trésorerie de Muret**

Madame le Maire informe les élus que Madame NOWACK, trésorière référente de la commune a pris sa retraite. Elle est remplacée par Madame Élodie RIBES au sein de la Trésorerie de Muret.

❖ **CCBA – Podium fêtes locales**

Madame le Maire explique que, pour la fête locale du 15 août, se pose un problème d'attribution de podiums par la CCBA. En effet, 3 communes en ont besoin au même moment et la CCBA n'en possède que 2. Une solution est en train d'être cherchée par l'ensemble des communes concernées et la Communauté de Communes.

❖ **Radio Occitania à Grazac**

Madame le Maire présente le courrier reçu de la part de Radio Occitania, radio qui est implantée sur la commune de Grazac. Elle précise qu'il est possible de les contacter afin de diffuser les informations relatives aux manifestations organisées sur la commune tout au long de l'année.

Elle est diffusée sur la fréquence 106.1.

❖ **CCBA – Petite Enfance**

Madame le Maire présente le Foyer Social d'Auterive. Ce dernier propose des animations en itinérance sur les communes aux alentours. Cela nécessite de mettre à disposition une salle et cela permettrait aux jeunes du village de se retrouver autour d'une animation encadrée.

❖ **Arrêté Autorisations Spéciales d'Absences**

Madame le Maire précise que la délibération qui devait être prise au sujet des Autorisation Spéciales d'Absences doit être rédigée sous forme d'arrêté municipal. Il ne s'agit que d'une formalité administrative et cela ne change rien au contenu.

❖ **Projet Dômes**

Madame le Maire explique qu'elle a eu un entretien avec un couple qui souhaite s'implanter sur la commune avec un projet touristique. Le projet est en cours de réflexion.

**Madame le Maire ajoute un point à l'ordre du jour**

❖ **Mai à vélo**

Madame le Maire laisse la parole à Benjamin HERVÉ. Il explique que Mai à vélo organisé par la Mairie aura lieu le dimanche 2 juin 2024 à la salle polyvalente.

Les inscriptions se font en ligne via le site internet de la Mairie, pour les parcours de vélos et le safari-photo. Il sera également possible de se restaurer grâce à un traiteur en Food-truck.

L'association des parents d'élèves PEGACE participera à la journée en tenant le stand des boissons.

Le Crédit Agricole offre café et viennoiseries le matin avant le départ.

Madame le Maire lève la séance à 23h00

Le Secrétaire de Séance,

Le Maire,

Bruno RENVOISÉ

Émilie FREYCHE

